

Commune de SEVEUX-MOTÉY

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

	<i>Nombre de conseillers</i>	<u>SÉANCE DU JEUDI 4 AVRIL 2024</u>	
<i>En exercice</i>	15		
<i>Présents</i>	12	<i>Date de convocation du Conseil Municipal</i>	27/03/2024
<i>Votants</i>	12	<i>Date d'affichage</i>	08/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean NOLY, Maire.

Etaient présents : BRAUD Christian, MORLOT Nathalie, PERRIN Lucie, PAGUET David, ROBERT Manon, ROBERT Yoann, LOMBARDOT Benjamin, LUCOT Philippe, MECHET Jérôme, ROUARD François, SAUNOIS Philippe et NOLY Jean

Absents excusés : DUBOIS Emma pouvoir à MORLOT Nathalie, MAZZOLINI Stéphane pouvoir à David PAGUET
PRETET Léa

- Une délibération a été rajoutée à l'ordre du jour : acceptée à l'unanimité

Le conseil a élu Monsieur PAGUET David secrétaire de séance

Objet :06-2024 Compte de gestion 2023 COMMUNE SEVEUX-MOTÉY

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean NOLY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.
En conséquence, les membres présents du Conseil Municipal approuvent le compte de gestion 2023.

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Objet :07-2024 Compte administratif SEVEUX-MOTEY 2023

Monsieur LUCOT Philippe, Doyen présente le compte administratif 2023 de la commune de SEVEUX-MOTEY.

Monsieur Jean NOLY, Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote

RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2023

	Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES			
Prévisions budgétaires	227 508.00 €	482 490.12 €	709 998.12 €
Titres recettes émis	222 533.55 €	527 102.80 €	749 636.35 €
Réductions de titres		48 430.97 €	48 430.97 €
Recettes nettes	222 533.35 €	478 671.83 €	701 205.38 €
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	227 508.00 €	482 490.12 €	708 998.12 €
Mandats émis	122 687.70 €	387 192.54 €	509 880.24 €
Annulation de mandats		567.33 €	567.33 €
Dépenses nettes	122 687.70 €	386 625.21 €	509 312.91 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	99 845.85 €	92 046.62 €	191 892.47 €
Déficit			

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2024

	Résultat de Clôture 2022	Part affectée à l'investissement Exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultats	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	+ 22 946.36 €		+ 99 845.85 € + 92 046.62 €	0 €	+ 122 792 .21 €
Fonctionnement	+ 48 305.90 €	0	92 046.62 €	0 €	+ 140 352.52 €
TOTAL	71 252.26 €	64 285.76 €	25 327.90 €	0 €	263 144.73 €

Les membres présents du Conseil Municipal approuvent le compte administratif 2023

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Objet :08-2024 AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat étant excédentaire en investissement : + 122 792.21 €

Le résultat étant excédentaire en fonctionnement + 140 352.52 €

Il n'y a pas d'affectation en réserve au cpte 1068

Report en fonctionnement Recette cpte 002 : 140 352.52 €

Report en investissement Recette Cpte 001 : 122 792.21 €

Les membres présents du conseil municipal approuvent l'affectation de résultat

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Objet : 09- 2024 Vote du Budget Principal 2024 SEVEUX-MOTEY ET FONGIBILITE DES CREDITS EN M57

Le Maire procède à la lecture du budget primitif principal 2024 qui se répartit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	247 716.00 €	247 716.00 €
Fonctionnement	588 435.00 €	588 435.00 €
TOTAL	836 151.00 €	836 151.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

- Approuvent le budget primitif principal 2024.
- Autorisent Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant de dépenses réelle de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Objet :10-2024 Compte de gestion 2023 LOTISSEMENT LES VIGNES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean NOLY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.
En conséquence, les membres présents du Conseil Municipal approuvent le compte de gestion 2023.

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Objet : 11-2024 Compte administratif LOTISSEMENT LES VIGNES 2023

Monsieur LUCOT Philippe, Doyen présente le compte administratif 2023 du Lotissement les Vignes.
Monsieur Jean NOLY, Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote

	Résultat de Clôture 2022	Part affectée à l'investissement Exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultats	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	- 53 745.60 €	0	-13 044.52 €	0	- 53 745.60 €
Fonctionnement	60 266.51 €	0		0	+ 60 266.51 €
TOTAL	+6 520.91 €	0	-13 044.52 €	0	- 6 523.61 €

Les membres présents du Conseil Municipal approuvent le compte administratif 2023

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Objet : 12-2024 Vote du Budget LOTISSEMENT LES VIGNES 2024

Le Maire procède à la lecture du budget primitif principal 2024 qui se répartit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	202 769.24 €	202 769.24 €
Fonctionnement	203 647.24 €	204 975.63 €
TOTAL	406 416.48 €	407 744.87 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent le budget primitif principal 2024.

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Objet : 13- 2024 Délibération VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2024

Le conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré, à l'unanimité,
Fixe les taux suivants :

Taux 2024

- Taxe foncière bâti (TFPB) : 36.13 %
- Taxe foncière non bâti (TFPNB) : 37.25 %
- Taxe habitation : 8.21 %

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte les taux d'impositions 2024 et charge le maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Objet :14-2024 Délibération DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

ANNULE ET REMPLACE LA DIA DU 9-02-2024 SUITE A CHANGEMENT DE PRIX DE VENTE

Le Maire présente au conseil municipal la DIA suivante :

Vente ETS PERREY

ZD C Le Vernois 00 ha 39a 99 ca

Pour un montant de 240 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption.

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Objet :15-2024 Délibération PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU PERISCOLAIRE DU RPI

Le Maire rend compte de la réunion du RPI en date du 3 avril 2024.

Les membres du conseil syndical proposent que les communes membres participent financièrement à la fréquentation des élèves de leur commune au périscolaire le mercredi à Beaujeu.

Le montant s'élève à 5.00 € par élève de SEVEUX-MOTEY pour la journée complète et 2.50 € pour la demi-journée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de participer financièrement au périscolaire le mercredi à Beaujeu et charge le Maire de signer tout document afférent.

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Maire

Jean NOLY

